

Les bourses de l'enseignement supérieur

Sommaire

Étudier en France p.1

Étudier à l'étranger p.4

Carnet web p.5

Étudier en France

Plusieurs ministères proposent des bourses : ministère de la Culture (théâtre, beaux-arts, architecture...), ministère de la Solidarité et de la Santé, ministère des Armées, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ... Informations complémentaires, voir la fiche Actuel CIDJ n°1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur.

Pour les aides à la recherche, il existe différents dispositifs en dehors des bourses sur critères sociaux : contrat doctoral, convention CIFRE (Convention industrielle de formation pour la recherche), bourses de l'ADEME... Informations complémentaires, voir les fiches Actuel CIDJ n°1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur et n° 2.817 Les métiers de la recherche.

→ Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

La demande se fait par l'intermédiaire du dossier social étudiant (DSE), entre le **15 janvier et le 15 mai**. Se connecter à www.messervices.etudiant.gouv.fr, via le site de votre Crous, pour procéder à la saisie de votre DSE.

(Pour les coordonnées des Crous, voir ci-dessous)

A NOTER

Les **étudiants étrangers** peuvent prétendre à différents types de bourses d'études : bourses du gouvernement français, bourses cofinancées, bourses de couverture sociale, bourses d'organisations internationales..., voir les fiches Actuel CIDJ n°1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur et n°5.571 Etrangers : étudier en France.

Il existe d'autres aides : aide au mérite, aide à la recherche du premier emploi, aide pour les candidats les plus méritants dans leur préparation aux concours... Voir fiche Cidj n° 1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur

À savoir

Aides des Fondations

Fondation de France - Délégation Méditerranée

42 rue Montgrand

13006 Marseille

Tél : 04 91 90 08 77

mediterranee@fdf.org

www.fondationdefrance.org

Bourse aux jeunes majeures sans soutien familial

La Fondation de France attribue des bourses, en complément des aides de « droit commun », à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, privés de soutien familial et résidant sur les territoires couverts par ses Fondations régionales Méditerranée, Grand-Ouest et Nord.

Bourses d'études

D'autres fondations sous l'égide de la Fondation de France attribuent des bourses d'études à des étudiants, consulter le site de la fondation de France

Aide financière d'urgence

Un numéro d'appel pour les étudiants **0 806 000 278**

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a mis en place ce numéro d'appel, destiné à informer les étudiants sur les bourses et les aides relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (objet, motif d'attribution, calendriers, modalités d'accueil spécifiques...) et à accompagner vers les services sociaux, dans l'objectif de faciliter les démarches pour obtenir rapidement un soutien financier d'urgence. Il est ouvert de 9h à 17h, du lundi au vendredi au prix d'un appel local, non surtaxé.

CROUS Académie de Nice

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice (Crous Nice-Toulon)

5 boulevard François Mitterrand

06300 Nice Cedex 01

Tél : 04 92 15 50 55

www.crous-nice.fr

Le Service du Dossier social étudiant (demande de bourse et logement)

Permanence téléphonique : 04 92 15 50 55 (11h/17h)

Accueil du public au Crous : Maison de l'étudiant, 5 Boulevard François Mitterrand à Nice du lundi au jeudi de 9h à 16h30 et le vendredi de 13h30 à 16h30

Le service social reçoit les étudiants sur rendez-vous dans les Alpes-Maritimes et le Var en fonction de leur établissement d'inscription (voir liste sur le site). Pour la prise de rendez-vous utiliser le formulaire en ligne sur le site du CROUS

Centre Local des œuvres universitaires et scolaires (CLOUS)

Campus de Toulon/La Garde

Résidence universitaire du Coudon

657 avenue du 1er BIMP- Avenue de l'Université

BP 60127

83957 La Garde Cedex

Tél : 04 94 08 83 00

www.crous-nice.fr

CROUS Académie d'Aix Marseille

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille (Crous Aix-Marseille)

31 avenue Jules Ferry

13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél : 04 42 16 13 13

www.crous-aix-marseille.fr

Tél : 04 42 90 08 00 (Service bourse/logement)

Tél : 04 42 91 30 20 (Service social)

Horaires d'ouverture (du lundi au vendredi) :

Bourses/logement : 09h00-16h30

Service social/international : 09h00-12h30/13h30-16h30

Services administratifs : 08H00-12H30/13H30-16H00

Permanences téléphoniques :

Allo bourse/logement : 04 42 900 800

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 16h30 sans interruption (Marseille : 8h30 à 12h 30 / 13h30 à 16h15)

Service social

Les assistantes sociales reçoivent les étudiants dans le cadre de leurs permanences ou sur rendez-vous au CROUS d'Aix en Provence, dans les antennes locales du CROUS et dans les établissements d'enseignement supérieurs de l'académie d'Aix Marseille (liste sur le site)

Pour prendre rendez-vous se connecter sur le site

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Le service social accueille les étudiants en situation de handicap. Il a pour vocation de leur offrir un lieu dans lequel ils pourront trouver des renseignements et une aide pour l'organisation et le bon déroulement de leurs études (contacts des référents handicap sur le site)

Public : étudiant

Antenne locale du CROUS

3 place Victor Hugo

Campus Saint Charles

13003 Marseille

www.crous-aix-marseille.fr

Horaires : Accueil et renseignement du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h15

Antenne locale du CROUS

Campus Hannah Arendt

74 rue Louis Pasteur Avignon

www.crous-aix-marseille.fr

Horaires : Accueil et renseignement du public : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 13h et de 14h à 16h, Mercredi de 9h à 13h

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales (régions, départements et municipalités) apportent parfois des aides financières aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Région PACA. Renseignements auprès de chaque collectivité.

04 - Alpes-de-Haute-Provence

Digne-les-Bains

Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS70216

04995 Digne-les-Bains Cedex 9

Tél : 04 92 30 04 00

www.mondepartement04.fr

Pas de bourse départementale pour l'enseignement supérieur.

A noter :

- bourse départementale pour une formation aux métiers du sport et de l'animation

- bourse départementale pour les sportifs de haut niveau et espoir du département.

Informations complémentaires et dossier sur le site.

05 - Hautes-Alpes

Gap

Conseil départemental des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
05000 Gap
Tél : 04 92 40 38 00
www.hautes-alpes.fr

Accueil du public
Site Saint-Louis
Route de Malcombe
05000 Gap
www.hautes-alpes.fr

Pas de bourse départementale pour l'enseignement supérieur.

- **Bourse régionale au mérite** : Les boursiers et non boursiers ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat dans un des lycées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent bénéficier de la bourse régionale au mérite.

- Emplois jeunes doctorants (bourse de recherche)

Public : futurs jeunes doctorants, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en région PACA. Information sur le site du conseil régional

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Hôtel du département
52 avenue de Saint Just
13256 Marseille Cedex 20
Tél : 04 13 31 13 13

www.departement13.fr/

Pas de bourse départementale pour l'enseignement supérieur.

06-Alpes-Maritimes

Nice

Conseil départemental des Alpes-Maritimes

147 boulevard du Mercantour -BP 3007
06201 Nice Cedex 3
Tél : 04 97 18 60 00
www.departement06.fr

Aide au mérite pour les étudiants ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat. Elle est renouvelable pendant trois ans, sous réserve d'avoir validé l'année universitaire.

Condition : être boursier, résider dans les Alpes Maritimes.

Demande en ligne sur le site du conseil départemental

Ville de Marseille

Direction des projets économiques
Service développement territorial
Gestion des allocations chercheurs
40 rue Fauchier
13233 Marseille Cedex 20
www.marseille.fr

- Allocation d'accueil et allocation d'installation

Bourses pour l'accueil à Marseille de chercheurs français ou étrangers, post- doctorants ou chercheurs invités de longue durée (1 à 3 ans), montant : de 2000 à 3000€.

Renseignements auprès des laboratoires de recherche de Marseille. Dossiers en ligne sur le site de la Ville de Marseille : <http://economie.marseille.fr/recherche-et-innovation/allocations-chercheurs>

13 - Bouches-du-Rhône

Marseille

Conseil Régional

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Tél : 04 91 57 50 57 (standard) /04 91 57 55 02
www.maregionsud.fr

<https://aidesformation.maregionsud.fr> (plateforme pour les demandes de bourses)

- Bourse régionale d'études sanitaires et sociales

Conditions : élèves, étudiants et stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans les formations du sanitaire et social agréées ou autorisées par la région PACA. L'aide est accordée sur critères sociaux pour la durée de la formation dans la limite d'une année scolaire, renouvelables chaque année sur demande. Les formations préparatoires à l'entrée dans un institut de formation du sanitaire et du social n'ouvrent pas droit à une aide régionale d'études.

- **Fonds d'aide régionale aux élèves et étudiants du sanitaire et social** : aide financière destinée à améliorer les conditions de vie des élèves et étudiants inscrits dans une filière sanitaire ou sociale en Région PACA. En complément de la bourse régionale d'études Sanitaires et sociales.

83-Var

Toulon

Conseil départemental du Var

390 avenue des lices
83076 Toulon
Tél : 04 83 95 00 00
www.var.fr/

Pas de bourse départementale pour l'enseignement supérieur.

84 - Vaucluse

Avignon

Conseil départemental de Vaucluse

Direction de l'éducation
Hôtel du département - Rue Viala
84909 Avignon Cedex 9
Tél : 04 90 16 15 00 (standard)
www.vaucluse.fr

Pas de bourse départementale pour l'enseignement supérieur.

Étudier à l'étranger

Il existe plusieurs types d'aides financières pour étudier à l'étranger : aides à la mobilité internationale, bourses du ministère des Affaires étrangères, bourse Erasmus+, bourses de gouvernements étrangers, bourses accordées par des fondations, des organisations non-gouvernementales, des entreprises..., *Voir aussi la fiche Actuel CIDJ n°1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur.*

www.campusfrance.org/fr/

L'agence Campus France gère et accompagne la mobilité des étudiants et stagiaires étrangers et français, lauréats de bourses, pour étudier en France ou à l'étranger. Consultation en ligne de l'annuaire des programmes de bourses.

www.mouv-international.fr

Site des acteurs de la mobilité internationale en région Provence Alpes Côte d'Azur : informations, offres, témoignages, contacts pour partir étudier, faire un stage, travailler et faire du volontariat en Europe et à l'international.

Pour les bourses et les aides à la mobilité en Europe, *voir la fiche Actuel CIDJ n°8.52 Etudier en Europe*

BOURSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales (régions, départements et municipalités) peuvent accorder des aides financières aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en région PACA. Certaines initiatives locales dans le cadre de villes jumelées permettent parfois des échanges d'élèves entre les villes partenaires. Renseignements auprès de chaque collectivité et auprès des BIJ ou PIJ du Réseau Information Jeunesse PACA, www.infojeunesse-paca.fr.

Le CRIJ et les BIJ et PIJ de Aix-en-Provence, La Ciotat, Coustellet, La Seyne-sur-Mer, La Londe-les-Maures, Antibes et Nice sont labellisés Eurodesk et peuvent vous informer sur les dispositifs de mobilité internationale.

Conseil Régional

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Tél : 04 91 57 50 57
www.maregionsud.fr

Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante (PRAME) - BTS

Aide à la mobilité internationale des étudiants devant effectuer un stage à l'étranger pendant leurs cursus

Conditions : étudiants en formation initiale préparant un BTS dans un établissement d'enseignement public ou privé régional. Filières éligibles : commerce international ; soutien à l'action managériale ; tourisme ; métiers de l'hôtellerie ; transport et prestations logistiques ; gestion de la PME ; design de mode, textile et environnement. Pour ces filières, un conventionnement entre l'établissement de formation et la Région est obligatoire.

Pour les autres filières : aucun conventionnement entre l'établissement de formation et la Région n'est nécessaire. Dossier de candidature à retirer auprès de l'établissement d'enseignement supérieur d'inscription

Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante (PRAME) - Sanitaire et social

Aide à la mobilité internationale des étudiants âgés de moins de 30 ans inscrits en formation initiale dans les formations du secteur sanitaire et social devant effectuer un stage à l'étranger pendant leurs cursus. Établissements éligibles : établissements publics ou privés conventionnés avec la région préparant à des formations agréées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dossier de candidature à retirer auprès de l'établissement d'enseignement supérieur d'inscription

Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante (PRAME) - Enseignement supérieur

Pour les étudiants âgés de moins de 30 ans, inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur public ou privé conventionnés avec la Région devant effectuer un stage à l'étranger.

Conditions : étudiants en formation initiale y compris en alternance (hors BTS, thèse de doctorat) préparant un diplôme d'Etat, un diplôme visé par l'Etat, un DUETI (diplôme d'université d'études technologiques internationales) ou un diplôme inscrit au RNCP. Durée du stage : minimum de 8 semaines dans l'un des territoires éligibles.

Dossier de candidature à retirer auprès de l'établissement d'enseignement supérieur d'inscription ayant conventionné avec la Région

Aide régionale à la mobilité internationale études

Pour les étudiants en formation initiale y compris en alternance âgés de moins de 30 ans ; inscrits dans un établissement régional d'enseignement supérieur public ou privé conventionné avec la Région préparant un diplôme d'Etat, un diplôme visé par l'Etat, un diplôme universitaire d'enseignement technologique international (DUETI) ou un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Les étudiants doivent effectuer un ou deux semestres d'études à l'étranger hors Union européenne, France (territoires métropolitain et d'outre-mer) et principautés de Monaco et d'Andorre. Dossier à retirer auprès de l'établissement d'enseignement supérieur d'inscription ayant conventionné avec la Région

Aide à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés Bac + 3 et plus - FAJE

Le dispositif se déroule en 2 phases : formation et accompagnement (8 semaines), mission professionnelle de 6 mois dans une entreprise ou une association à l'étranger.

Conditions : Être âgés de moins de 30 ans, résider en Provence-Alpes-Côte d'Azur, être titulaires d'un diplôme Bac + 3 minimum (diplôme d'Etat, diplôme visé par l'Etat ou diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), être inscrit dans un Pôle emploi régional et être à la recherche d'un 1er emploi. Information complémentaire sur le site du Conseil Régional

A NOTER

La **bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux** s'adresse aussi aux étudiants français ou originaires de l'Union Européenne désirant suivre des études supérieures dans un pays membre du Conseil de l'Europe. Voir ci-dessus le paragraphe Etudier en France.

L'**aide à la mobilité internationale** s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant un séjour d'études dans le cadre d'un programme d'échanges ou un stage à l'étranger

Les bénéficiaires de cette aide, sont sélectionnés par l'établissement d'enseignement supérieur dont ils dépendent. L'aide est ensuite versée par l'établissement

Carnet Web

www.etudiant.gouv.fr

Site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'Innovation et les CROUS. Informations sur les aides financières, le logement, la restauration, les études, la mobilité à l'étranger, les jobs, les activités culturelles et sportives...

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Portail numérique des démarches et services de la vie étudiante.

Edité par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et les CROUS

Services en ligne pour différentes démarches : demande de bourse et /ou de logement (DSE), calcul des droits à la bourse, prise de rendez-vous avec les services de la vie étudiante, gestion d'un logement étudiant....

www.centre-francais-fondations.org

Site du Centre français des fondations et fonds de dotation : informer sur ce secteur, développer l'initiative philanthropique, centre de ressources, annuaire des fondations.

À lire aussi : Fiches Actuel Cidj/CRIJ

Les études universitaires n° 1.631

Les métiers de la recherche n° 2.817 (information sur les dispositifs d'aides à la recherche)

Étrangers : étudier en France n° 5.571

Étudier en Europe n° 8.52

Les programmes européens n° 8.53

Conformément à une jurisprudence constante (Toulouse 14.01.1887), les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce document, malgré les soins et les contrôles de l'équipe de documentalistes, ne sauraient engager la responsabilité des éditeurs.